Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 02/10/2025 à 15h16 Réference de l'AR : 008-240800821-20250929-2025\_09\_175-DE Publié le 02/10/2025 ; Rendu exécutoire le 02/10/2025

## Département Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté en exercice : 44

**EFFECTIF LEGAL: 44** 

Certifié affiché à la porte de la Maison de la Communauté Le 02.10.2025 Convocation faite Le 23.09.2025

Délibération N°2025-09-175

Retour sur la représentation de la Communauté à l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses affluents (EPAMA)

## ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES du 08.10.2019

## **EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 29 septembre 2025

-----

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi vingt-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON. ROGISSART. M<sup>me</sup> Virainie Hervé FRANCOTTE. Jean-Marie BARREDA. Mathieu SONNET, GILLAUX. DEBOWSKI. Pascal MM. Richard André ESCOBAR, Mme Liliane PASSEFORT. M. Mme Magali CAPLET, Robert ITUCCI. Mme Jennifer PECHEUX, MM. Eric GUERINY, Eric VISCARDY. Dominique HAMAIDE, MM. Gérard DELATTE. Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, BODART, MM. Patrice PRINCE, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Mmes Brigitte DUMON, MM. Gérald GIULIANI. Jean-Pol DEVRESSE. Evelvne LAHAYE. Mmes Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

**WAUTOT** Mme Angélique (pouvoir à **Absents** excusés: M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Mme Frédérique CHABOT (pouvoir Mme Sandrine BOURGEOIS). M. Robert ITUCCI), M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M<sup>me</sup> Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), M. Jean GUION (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), Mme Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à M<sup>me</sup> Brigitte DUMON), M<sup>me</sup> Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS. Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS).

M. Jean-Marie BARREDA, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu les délibérations n°2020-07-149 du 27 juillet 2020 et n°2021-09-167 du 14 septembre 2021 désignant les représentants de la Communauté au sein de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses affluents (EPAMA), dont M. Sébastien PAULET en tant que membre titulaire,

Considérant la démission de M. Sébastien PAULET par courrier du 30 juin 2025, acceptée par le Préfet des Ardennes le 13 juillet 2025,

Considérant la candidature de M. Jean-Marie BARREDA,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* <u>décide</u> de procéder à l'élection d'un représentant de la Communauté de Communes au sein de l'EPAMA, au vote à main levée,
- \* **proclame** élu M. Jean-Marie BARREDA, représentant de la Communauté au sein de l'EPAMA,
- \* <u>donne délégation</u> au Président pour modifier le Règlement Intérieur de la Communauté en conséquence et le signer.

Pour extrait conforme

Le Président Bernard DEKENS